

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Pude kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! קורבן גזענות ? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op! מותקנים? חייבים?
मस्लवाद का शक्तिर ? हुमसे संपर्क करें! ; Racismo ? ;Contáctenos Rassismus? Kontaktieren Sie uns! Racisme? Appelez-nous!
人種差別の犠牲者 ご連絡ください Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni Yezeregnet gudategna? Negerune!

Association Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme

27, Bd. Helvétique 1207 Genève

Consultations : Centre-Ecoute contre le Racisme - 022 736 20 00 - contact@c-ecr.ch



Centre
Ecoute
Contre le
Racisme

www.c-ecr.ch

VICTIMES? TÉMOINS? CONSEILS, SOUTIEN!

RAPPORT ANNUEL 2019

REMERCIEMENTS

Le Centre-Ecoute contre le Racisme (C-ECR) tient avant tout à remercier les contributeurs suivants :

- le Canton de Genève ;
- le bureau de l'intégration des étrangers du département de la cohésion sociale ;
- le Service Agenda 21 – Ville durable ;
- les Communes et Villes de Plan-les-Ouates, Bardonnex, Thônex, Cartigny, Versoix, Puplinge, Meyrin et Carouge.

AVANT PROPOS

Ce rapport d'activités du C-ECR résume les nombreuses tâches effectuées par le Centre de janvier à décembre 2019. Il traite de sa communication externe, de ses interventions auprès des bénéficiaires et de son fonctionnement au quotidien. Il porte également sur les activités de la Coordination des associations qui dirige le Centre.

Le C-ECR a des objectifs à remplir au niveau cantonal (Programme d'intégration cantonal, PIC) :

- Sensibiliser la population,
- Soutenir les victimes et les témoins,
- Observer et évaluer les discriminations, et
- Créer des réseaux de collaboration.

Durant l'année 2019, le C-ECR a traité 73 cas, qui seront analysés ci-après.



1. ORGANISATION

C'est la Coordination genevoise - Ecoute contre le Racisme, constituée en 2011 par cinq organisations antiracistes, qui dirige et gère le Centre Ecoute contre le Racisme (C-ECR).

Son **Comité** était composé en 2019, suite à l'Assemblée générale du 22.05.2019, de :

- **M. Manuel Tornare** (Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, LICRA), Président
- **M. Marc Morel** (Ligue suisse des droits de l'Homme), Vice-président
- **M. Johanne Gurfinkiel** (Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation, CICAD), Secrétaire
- **M. Kanyana Mutombo** (Carrefour de réflexion et d'action contre le racisme anti-Noir, CRAN), Trésorier

Le Comité tient à remercier chaleureusement **Mme Cathy Day**, de la Ligue suisse des droits de l'Homme-Genève, pour sa précieuse contribution et sa participation active au sein du Comité de la Coordination de 2011 à 2019. Il tient tout particulièrement à souligner son sens de la conciliation fort appréciable et ses conseils avisés sur le plan des Droits humains.

Le Comité a le plaisir d'accueillir M. Marc Morel, qui remplace Mme Day.

Chargé du pilotage du Centre et de la définition des grandes lignes stratégiques, le Comité a notamment traité des questions suivantes :

- Fonctionnement du Centre ;
- Rapport avec les autorités, institutions ou organisations aux niveaux cantonal, communal et confédéral, ainsi qu'europpéen et international ;
- Campagne de communication ;
- Ressources humaines ;
- Organisation de l'Assemblée Extraordinaire (AE) qui s'est tenue le 14 janvier 2019 ;
- Organisation de l'Assemblée générale (AG) qui s'est tenue le 22 mai 2019 ;
- etc.

Une Assemblée Extraordinaire s'est tenue le 14 janvier 2019, faisait suite à la décision d'une révision et une modification des statuts dans l'objectif d'une ouverture de la désignation de membre de l'association à des personnes physiques indépendantes. Ceci afin d'assurer un bon fonctionnement de l'Association et pour renforcer le Comité.

Les deux collaborateurs, en charge de la gestion quotidienne du Centre-Ecoute contre le Racisme à 50 % :

- **Me Adola Fofana**, juriste-avocat et médiateur, en charge : de la rédaction des fiches des cas traités et de leur enregistrement, de l'élaboration et du calcul des données statistiques des cas recensés, de la prise des PV, de la rédaction des plaintes, de l'analyse de la jurisprudence, de la rédaction des avis de droit, des relations publiques et des présentations publiques du Centre ;

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnef gudategna? Negerune! **Irkcılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות ? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op!
 नस्लवाद का शिकार ? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkcılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnef gudategna? Negerune!

- **Mme Anne-Laure Zeller**, Coordinatrice du Centre, intervenante psychosociale et culturelle et médiatrice interculturelle, en charge : du suivi administratif et financier du Centre, des relations publiques de la gestion de la communication du Centre, de l'organisation des séances de Comité et des AG avec rédaction des PV, de la rédaction des dossiers de demandes de fonds, des rapports d'activité du Centre et des rapports d'exécution, de la rédaction des fiches des cas traités, de leur enregistrement et de la rédaction des rapports afférents (pour le Comité et le BIE), de la rédaction et/ou relecture des plaintes/courriers administratifs divers des bénéficiaires, de l'analyse des statistiques, et des présentations publiques du Centre.

Outre les cas qu'ils ont eu à traiter (voir page 13 - Analyse des cas reportés au C-ECR), les tâches suivantes ont été effectuées au Centre durant l'année 2019 :

- Tenue d'une permanence d'écoute, d'information, d'orientation et de conseils destinée aux victimes, témoins ou auteurs d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de la peau, la nationalité, la religion, etc. ;
- Animation d'un service de médiation destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'un acte ou d'une situation de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc. ;
- Enregistrement systématique par le C-ECR des cas de violence raciste, de discrimination ou d'intolérance basée sur l'origine ethnique ou nationale, etc. ;
- Participation et collaboration au système électronique de documentation nationale des cas DoSyRa, avec le "réseau de consultations" de CFR/Humanrights.ch/MERS par l'enregistrement des cas recensés par le Centre ;
- Collaboration avec l'association romande CIAO, en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne pour la rubrique racisme et discriminations, pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 ans ;
- Relations publiques du C-ECR avec pour objectif de se faire connaître auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles le C-ECR juge opportun et utile de collaborer ;
- Le C-ECR a, à cet effet, créé et construit un réseau de collaboration. Cette activité de relations publiques du C-ECR a démarré fin 2014, s'est poursuivie en 2015, 2016, 2017, 2018, 2019 et va encore se poursuivre sur 2020 ;
- Tenue et alimentation de la page Facebook du Centre avec des informations locales, cantonales, romandes et suisses, ainsi que des articles de fonds concernant des questions de racisme et de discriminations, suivie par environ 1'000 personnes.



2 - CAMPAGNE DE COMMUNICATION

La campagne de diffusion du spot sur les écrans des véhicules des TPG, qui avait été interrompue de janvier 2018 à avril 2019 faute de moyens financiers, a pu être relancée dès le mois de juin 2019 (un mois sur deux), avec un spot légèrement modifié et retravaillé pour une meilleure lisibilité et une plus grande efficacité, suite aux demandes d'aides financières faites auprès de la Loterie romande et d'une fondation genevoise désirant garder l'anonymat.¹

Le Service de lutte contre le racisme, qui a manifesté son vif intérêt pour le financement d'une étude d'impact de cette campagne de communication, a pris la décision d'accorder, en fin d'année 2019, une subvention pour un projet de recherche-étude mené par la Haute Ecole de travail social de Genève (HETS-GE), projet intitulé "Etude d'impact de la communication et analyse institutionnelle comparative du Centre Ecoute contre le racisme". L'Association Coordination genevoise-Ecoute contre le racisme et le BIE participent également au financement de cette étude.

Le premier volet de cette campagne, soit la diffusion du spot rafraîchi sur les écrans des véhicules des TPG, est toujours en cours de diffusion (2019-2020).

Le deuxième volet de cette campagne consistera à faire les demandes d'aides financières pour obtenir le financement nécessaire à la poursuite de la diffusion du spot en 2020 et 2021, la création d'un nouveau spot animé et la refonte du site internet du Centre (à déterminer selon les montants octroyés).

C'est sur ces bases que va s'effectuer l'étude de la HETS-GE, pour permettre notamment de vérifier l'impact de cette campagne sur le public-cible, c'est-à-dire vérifier s'il y a une corrélation prouvée (et pas seulement accidentelle) entre l'existence d'une communication dans l'espace public sur l'offre du C-ECR et le nombre de cas traités par le Centre.

Actions 2019

- Accueil et présentation au Centre du travail du C-ECR à des étudiant-e-s :
Le 06 mars 2019 à un groupe de l'école d'assistants socio-éducatifs (ASE) accompagnés par un élève d'une classe du Service de l'Accueil de l'enseignement du secondaire II ;
Le 19 mars 2019 à un groupe d'apprentis de 3ème année de l'école d'assistants socio-éducatifs (ASE) ;
Le 09 avril 2019 à un groupe de stagiaires de l'Espace Entreprise - Centre de formation professionnelle à la pratique commerciale (CFPCC) – DIP pour une présentation du Centre, ce à la demande de la LICRA Genève, dans le cadre d'un travail d'échange, de réflexion et de recherche sur le racisme et les discriminations raciales, notamment suivi et encadré par la formatrice Pôle Communication du CFPCC, qui a accompagné le groupe ;
- Audition du Centre, représenté par la Coordinatrice, auprès de la Commission des Droits de l'Homme du Grand Conseil, le 11 avril 2019, pour connaître le fonctionnement du Centre, les points positifs et les limites de ses actions, dans l'éventualité d'une création d'une structure/permanence d'écoute, sur le même modèle que le Centre, mais pour les

¹ Spot C-ECR diffusé dans les TPG : <https://youtu.be/Bqj3Jm9FJY8>

discriminations LGBTI. Puis, à la demande de la Commission, prise de position écrite du C-ECR sur une motion pour la création d'un observatoire des discriminations et la création de centres spécialisés et indépendants chargés de l'écoute, du soutien, du conseil et de la défense de personnes visées par des discriminations qui ne sont pas encore couvertes par des centres existants (texte validé par le Président).

- Entretien pour un interview le 17 avril 2019, à la demande du Centre suisse de compétence pour les droits humains (CSDH), dans le cadre d'un mandat du DFAE pour la prévention et lutte contre la discrimination raciale, pour aborder des questions concernant les activités et la stratégie du Centre-Ecoute contre le racisme et identifier les lacunes et les obstacles en matière de prévention et de lutte. La publication est prévue pour 2020 ;
- Invitation pour un entretien le 16 mai 2019 du nouveau représentant d'Agenda 21 Ville de Genève, M. Bertrand Cassegrain, pour faire connaissance et aussi l'informer des activités du Centre ;
- Invitation pour une table ronde sur le profilage racial et les violences policières en Suisse organisée par l'Association Azanya, le mardi 18 juin 2019 ; présentation de la question juridique de la problématique, informations et documentations sur le Centre-Ecoute contre le racisme.
- À la demande de M. Ibrahim Guissé, récemment élu comme expert indépendant au Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), rencontre le 15 août 2019 pour discuter sur le fonctionnement du Centre et présentation de ses prestations ;
- Invitation du Centre à une Table ronde intitulée « La résurgence du racisme et de sa banalisation, que faire ? », événement proposé par Gingembre Littéraire de Continent Premier et organisé en collaboration avec le Club suisse de la Presse par Continent premier, lundi 09 septembre 2019 lors de laquelle le Centre a pu présenter son travail et ses prestations ;
- Entretien le 25 septembre 2019 avec Anaïd Lindemann, assistante diplômée-doctorante de l'Institut des Sciences Sociales des Religions de l'Université de Lausanne, dans le cadre de sa recherche sur la discrimination des musulman.e.s en Suisse. Echanges sur le travail du Centre et ses portées concrètes, de même que d'informations et de données anonymisées (cas emblématiques, statistiques), pour mieux cerner les mécanismes de discriminations des musulman.e.s en Suisse ;
- Invitation du C-ECR pour Racisme en ligne - Atelier pour les professionnelles et professionnels de la consultation, des services de l'intégration ou d'autres organismes de lutte contre le racisme, le jeudi, 21 novembre 2019, organisé par le Service de lutte contre le racisme.



3 - COLLABORATIONS EXTERIEURES

Collaborations avec l'Etat

Bureau de l'intégration des étrangers du département de la cohésion sociale (BIE) Programme d'intégration cantonal (PIC I : 2011-2017 et PIC II : 2018-2021)

PIC I : 2011-2017

Pour rappel, le C-ECR s'est engagé à remplir les objectifs fixés dans le Programme PIC. Le troisième pilier du PIC, à savoir la Protection contre les discriminations, inclut l'objectif suivant de l'Office fédéral des Migrations (ODM) : « *Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés* ».

L'objectif cantonal n° 12, qui concerne le C-ECR, prévoit que, jusqu'en 2017 « *un centre de consultation indépendant ouvert aux Suisses et aux étrangers et destiné aux victimes, témoins ou auteurs d'actes de racisme est créé et développé* ».²

Les deux mesures spécifiques prévues pour remplir cet objectif consistent à :

- (12.1) « *Développer un centre de consultation indépendant destiné aux victimes de racisme* »
- (12.2) « *Informers la population potentiellement concernée ainsi que les réseaux associatifs et institutionnels afin de s'assurer qu'ils aient connaissance de l'existence du Centre indépendant et aient accès à ce dernier et aux prestations qu'il fournit* »³

On peut estimer que la mesure 12.1 a déjà été amplement remplie, puisque le C-ECR est aujourd'hui, en 2019, complètement opérationnel et stabilisé.

Il en est de même de l'objectif 12.2. On peut estimer qu'un grand nombre de la population et d'organismes ont été atteints. En effet, grâce à des campagnes auprès des associations de lutte contre le racisme ou de promotion des droits humains, de diverses collectivités publiques, des experts indépendants sur la question du racisme et toutes les associations ou organisations avec lesquelles il a jugé opportun et utile de collaborer, un grand nombre de personnes et d'organismes a eu connaissance de l'existence du C-ECR et de ses prestations.

PIC 2 : 2018-2021

A savoir que, tel que précisé dans l'introduction du PIC II, celui-ci « a été pensé et construit sur les bases et les acquis de l'expérience du PIC I. Il contient moins de mesures pour plus d'efficacité opérationnelle et un meilleur pilotage d'une matrice particulièrement complexe »⁴ (...) « ce deuxième cycle permettra de consolider les dispositifs qui ont été développés entre 2014 et 2017. »⁵

² Programme d'Intégration Cantonal (PIC I) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p. 29

³ Programme d'Intégration Cantonal (PIC I) du Canton de Genève Années 2014-2017, BIE 2013, p.29

⁴ Programme d'Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE, 2017, p.1

⁵ Programme d'Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE, 2017, p.2



En ce qui concerne l’objectif du PIC II pour la thématique « Protection contre la discrimination », il est notamment mentionné au point 1) intitulé « Soutien aux victimes du racisme » que : « L’objectif stratégique du SEM "Toute personne discriminée en raison de ses origines ou de sa race peut obtenir un conseil et un soutien qualifiés" est atteint pour le canton de Genève, par le biais du Centre Ecoute contre le racisme.

Ce centre a été réalisé, à Genève, de manière assez unique si l’on considère les autres expériences réalisées dans les cantons suisses. C’est le premier canton romand qui a choisi d’externaliser les services d’écoute, d’aide, de soutien, de conseil et de défense aux victimes de racisme, les autres cantons ou communes ayant choisi de prendre à leur charge de tels services.

Le Centre est bien connu du public, ceci par le biais de campagnes régulières : flyers, site Internet, publications sur les écrans dans les transports publics, etc... »⁶

La campagne de communication du C-ECR par le biais d’une vidéo diffusée dans les transports publics genevois, qui avait pu être financée pendant trois ans sur les fonds octroyés par le PIC n’a pas été renouvelée depuis 2018 dans le cadre du PIC II. Le C-ECR a donc fait des demandes de fonds externes en 2019 pour assurer le financement de la campagne de communication du C-ECR, qui s’articule avec un projet de recherche, comme explicité dans le point 2, à la page 4 du présent rapport.

Protocoles de collaboration entre le BIE et le C-ECR

- Protocole 1 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR en 2019.
*« Le BIE utilise ces données pour informer et sensibiliser officiellement les administrations concernées sur ces problématiques, en leur proposant, en collaboration avec le C-ECR, des réponses à définir au moyen, par exemple, de séances de sensibilisation à l’adresse des dites administrations, services ou personnels concernés.
 En retour le C-ECR est tenu informé du résultat de ces informations auprès des dites administrations et est associé à tout suivi opérationnel qui serait éventuellement mis en route. »*
- Protocole 2 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR en 2019.
« Le protocole a pour but de formaliser la collaboration et le traitement de cas par le C-ECR en concertation avec le BIE et dans lesquels la victime ou le témoin se plaignent des propos ou comportements discriminants, vexants, humiliants et inappropriés d’agent.e.s administratifs/ves, d’organes ou d’institutions étatiques du canton de Genève.

Les personnes visées par ces propos ou comportements l’ont été, de manière présumée, sur la base de leur origine ethnique ou nationale, de la couleur de leur peau, de leur religion ou de leur situation migratoire ou en lien avec l’asile. »

⁶ Programme d’Intégration Cantonal (PIC II) du Canton de Genève Années 2018-2021, BIE 2017, p.16



Protocole de collaboration avec le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

- Protocole 1 – Collaboration pour la transmission anonymisée des cas administratifs traités par le C-ECR en 2019.

« Le Protocole a pour but de formaliser la collaboration dans la transmission anonymisée des cas traités, d'une manière générale, par le C-ECR et dans lesquels la victime ou le témoin se plaint des procédures, pratiques, comportements ou propos discriminants à caractère raciste ou plus directement d'un incident à caractère raciste et discriminatoire qui aurait lieu dans le cadre scolaire (établissement scolaire et lieux de formation) qui sont sous l'autorité et la responsabilité du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève.

Les personnes (élèves ou parents d'élèves) visées par ces propos, comportements, pratiques ou procédures l'ont été, de manière présumée, sur la base de leur origine ethnique ou nationale, de la couleur de leur peau, de leur religion, de leur statut ou de leur situation migratoire ou en lien avec l'asile. »

Pour les cas à traiter en urgence, il est convenu que le C-ECR peut directement contacter la Secrétaire générale adjointe du Secrétariat général du DIP, pour la mise en œuvre des démarches et des prises de contacts les plus adéquates, afin d'assurer le soutien aux victimes et le suivi des cas.

Collaborations et Accords amiables avec la Police genevoise et l'Administration fédérale des douanes

- Une rencontre pour un entretien avec le C-ECR s'est tenue le 16 avril 2019 avec la cheffe de la police Cantonale genevoise, à sa demande, de même qu'avec le Chef de la police de proximité, pour que le C-ECR puisse exposer les difficultés et les problématiques rencontrées par les bénéficiaires du Centre, lors notamment de contrôles ou lors des dépôts de plainte aux postes de police, de même que pour une présentation générale du travail du C-ECR.

Un Accord de principe a été convenu pour une collaboration à activer, si besoin est, dans les cas qui le nécessitent (comme par exemple lors de difficultés pour dépôts de plainte) ou pour toutes demandes d'informations jugées nécessaires, en contactant à cet effet directement le Chef de la police de proximité, officier de l'Etat major, présent lors de cette rencontre.

- Une rencontre pour un entretien avec le C-ECR s'est tenue le 06 novembre 2019 avec un officier de l'Etat major des douanes, pour discuter et échanger sur la situation des contrôles et pour exposer notamment les difficultés et les problématiques rencontrées par les bénéficiaires du C-ECR, lors de ces contrôles.

Accord de principe pour une collaboration à activer, si besoin est, dans les cas qui le nécessitent ou pour toutes demandes d'informations jugées nécessaires, en contactant à cet effet directement cet officier de l'Etat major des douanes.



Collaboration avec l'Organe de médiation de la police (OMP)

Le C-ECR a convenu d'une collaboration depuis mi-2018 avec l'Organe de médiation de la police (OMP) pour leur rediriger autant que possible tous les cas concernés par un incident impliquant la police (soit en informer les bénéficiaires sur cette possibilité et de les enjoindre à prendre directement contact avec ledit Organe), plus particulièrement pour les cas relevant d'une difficulté ou d'un refus de dépôt de plainte, mais aussi bien sûr pour toute situation de contrôle qui aura été discriminatoire ou ressentie comme telle par la personne, soit de profilage racial ou délit de faciés.

En effet, l'OPM est un lieu indépendant d'écoute, de dialogue, d'information et de conseil pour la population et la police, ses prestations sont gratuites et garantissent la confidentialité.

Il est important pour l'OPM d'être tenu au courant de ces situations traitées par le C-ECR, qui de plus, en redirigeant ses propres bénéficiaires, leur offre la possibilité de trouver des solutions ou des voies de résolution pouvant répondre favorablement à leurs attentes ou pouvant tout moins les apaiser.

Collaboration avec le bureau de médiation administrative (BMA)

« Le bureau de médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l'Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple les conflits entre l'administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l'administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les administré-e-s. »

Le bureau est dirigé par le médiateur administratif cantonal.

Il est opérationnel depuis 2019.

Le C-ECR collabore directement avec le médiateur cantonal, soit pour des besoins d'informations, soit pour lui rediriger des cas de discrimination pour lesquels une structure étatique est impliquée (soit impliquant des employé-e-s, des services ou des directions de l'Etat).

Collaborations avec des associations

Réseau des Centres de consultations suisses, rencontres biannuelles organisées par humanrights.ch⁷

Séances de travail :

- Le mardi 28 mai 2019, Workshop de réflexion sur « à quoi devrait ressembler le rapport d'analyse à l'avenir » et Workshop avec la médiatrice Karma Lobsang sur la communication de désescalade, lors des entretiens avec les bénéficiaires (colères, déceptions, souffrances psychologiques, menaces, etc.).
- Le mardi 29 octobre, avec une présentation par le Service de lutte contre le racisme (SLR) des programmes d'intégration cantonaux (PIC) III - état des lieux, une présentation de l'étude « Racial Profiling : Expériences, impact, résistance » par le Groupe de recherche « Racial Profiling » et une présentation de la collaboratrice du C-ECR sur les cas relevant du profilage racial en zone frontalière de Genève.

⁷ « Réseau de centres de conseil pour les victimes du racisme » : <http://www.network-racism.ch/fr/accueil.html>



Réseau romand des Centres de consultations (Vaud, Fribourg, Jura, Neuchâtel, Valais, Genève)

Séances de travail :

- Le 09 mai 2019, avec une présentation et des échanges avec l'Adj. Chef Lionel IMHOF, spécialiste multiculturalité auprès la police de Lausanne ; retour sur le rapport 2018 sur les incidents racistes recensés par les centres de consultations contre le racisme ; discussion sur la description des cas pour le projet de publication d'un ouvrage commun ; échange sur les pratiques professionnelles.
- Le jeudi 10 octobre, présentation de la médiation par Pascal Gemberli et présentation du travail d'Anaïd Lindelmann, chercheuse à l'Université de Lausanne, qui devrait accompagner le réseau dans son projet de publication. Echanges et discussions entre les membres du réseau sur le dossier du projet à faire parvenir au SLR pour le financement.

Echanges, réunions de travail et de rédaction pour le projet de publication :

Lors de sa dernière séance en 2018, le réseau romand des Centres/permanences d'écoute contre le racisme a décidé de se lancer dans un projet de publication d'un ouvrage collectif pour les professionnels. Cet ouvrage entend axer sa réflexion sur une approche globale des problèmes complexes traités par les Centres/permanences d'écoute et sera marqué par des apports et des contributions spécifiques, soit la description de cas de personnes victimes de discrimination dans différents domaines dans lesquels se sont déroulés des incidents racistes.

Les Centres/permanences d'écoute romands font en effet le constat que tant leur travail d'écoute que de prise en charge et de suivi de cas n'est pas vraiment connu et reconnu et qu'un tel ouvrage permettra donc de mettre en lumière leur travail.

En effet, les efforts déployés quotidiennement par les personnes en charge de consultation sur le terrain ont permis de contribuer à professionnaliser un véritable métier, qui ne s'improvise pas. Il semble de fait indispensable de capitaliser les différents savoir-faire et savoirs-être des praticiens, de les théoriser et de proposer à tout-e-s un outil de référence opérant et efficient.

Une équipe de pilotage du projet a été désignée, composée du Responsable des consultations pour victimes de discriminations du canton de Vaud, de la Responsable de Se respecter du canton de Fribourg et de la Coordinatrice du C-ECR du canton de Genève.

Une demande d'aide financière a été rédigée à l'attention du Service de lutte contre le racisme (SLR) en vue d'obtenir son soutien pour ce projet. Le SLR a répondu favorablement en décembre 2019 et accepte donc de soutenir ce projet, qui pourra se réaliser en 2020.

Répondants de la plateforme en ligne ciao.ch

Rencontre, échanges et séance de travail le 14 novembre 2019.

Atelier : Pornographie et internet.

Discussion et réflexion sur les rapports des jeunes à internet en général, pour les sites considérés comme à risque.

Intervision de répondant-e-s et présentation du rapport 2019.



Collaboration C-ECR / Licra-Genève

Echanges et collaboration avec la LICRA-Genève, notamment sur son projet Licra-école.

Rencontre le 1^{er} octobre entre la responsable du projet Licra école pour la Licra Genève et la Coordinatrice du C-ECR, échanges sur les cas recensés par le C-ECR concernant les écoles et discussion sur la problématique.

Proposition de collaboration, notamment par la rédaction d'un document de témoignage par le C-ECR, qui présente le travail du Centre et son traitement d'un cas emblématique, dans le cadre d'un Addendum du classeur « Racisme(s) et Citoyenneté » de Mmes Eckmann et Fleury.

Mise en contact par la Coordinatrice du C-ECR de la responsable du projet Licra-école avec la Chargée des affaires migratoires du Département de l'Instruction Publique (DIP), en vue des échanges et des dispositions à mettre en œuvre pour ce projet de sensibilisation dans les écoles de la Licra-Genève.

Echanges avec le Secrétaire général de la LICRA-Genève pour la mise en œuvre d'un futur Accord de collaboration C-ECR/ LICRA-Genève, pour la transmission des cas de la LICRA-Genève au C-ECR, au moyen d'un formulaire produit à cet effet, dans le cadre de son projet « Je joue avec », projet de transmission en ligne des incidents racistes survenant dans la pratique du sport amateur.

Contacts, présentation du Centre et collaborations courantes et/ou ponctuelles avec :

- Le bureau de l'intégration des étrangers du Département de la cohésion sociale ;
- La Ville de Genève Agenda 21 du Département des finances, de l'environnement et du logement ;
- Les Affaires migratoires du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport ;
- La Commission fédérale contre le racisme et le Service de lutte contre le racisme ;
- Le Centre suisse de compétence pour les droits humains ;
- Le bureau de médiation administrative ;
- La Croix-Rouge genevoise ;
- Espace solidarités Pâquis ;
- Association Pluriels ;
- Association Droits et intégration (Charmilles Point 99) ;
- Caritas ;
- CSP ;
- La Roseraie ;
- Centre LAVI ;
- F-Information ;
- Camarada ;
- Observatoire des pratiques policières (OPP) ;
- L'Organe de médiation de la police ;
- Permanence CUAÉ (Conférence Universitaire des Associations d'EtudiantEs) ;
- La Cité des métiers ;
- Hospice général ;
- Soins communautaires (CAMSCO) ;
- Consultation transculturelle et Interprétariat (HUG) ;
- Service des Urgences HUG ;

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irqçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irqçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

- SIT ;
- UNIA ;
- L'Association pour les droits humains (APDH) ;
- UOMG ;
- Secrétariat de l'école des parents ;
- SOS-enfants ;
- Fondation Images et société ;
- Le collectif de soutien aux sans-papiers ;
- L'Observatoire romand du droit d'asile et des étrangers (ODAE) ;
- Le Centre de l'Etoile, Etablissement de requérants d'asile pour mineurs non accompagnés ;
- L'Association BAB-VIA - Antenne Boîte à Boulots.
- Legal Help – site de consultation juridique
- La permanence juridique du Silure

Par ailleurs collabore de façon régulière avec :

- Les associations membres de la Coordination pour les cas nécessitant une réponse médiatique, leurs outils d'intervention étant plus appropriés, car elles peuvent intervenir auprès des médias, ce que ne peut pas faire le Centre ;
- L'Université de Genève (faculté de droit – présentation dans le cadre d'un séminaire « La protection contre les discriminations dans la vie professionnelle ») ;
- Le C-ECR a participé de manière active à la récolte de données effectuée à Berne par DoSyRa, système de collecte de données à but statistique fournies par divers centres suisses. Les informations récoltées alimentent un rapport annuel intitulé « Incidents racistes traités dans le cadre de consultations ». Le Rapport 2019 et les précédents rapports sont disponibles sous la page :
<http://www.network-racism.ch/fr/rapports/index.html>
- Le C-ECR collabore avec ciao.ch en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ». CIAO est une institution qui met à disposition les compétences de professionnels reconnus dans leur domaine spécifique pour répondre en ligne aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romands de 11-20 (<https://www.ciao.ch/>) ;
- Collaboration active du C-ECR avec ses homologues cantonaux en charge de permanences d'écoute, centres de consultations du réseau suisse DoSyRa, soit pour la transmission de cas suite à des redirections de personnes ayant contacté le Centre et que celui-ci ne peut pas prendre en charge, car l'incident n'a pas lieu sur le canton de Genève, de même pour le projet commun de publication.



4 - ANALYSE DES CAS PORTÉS AU C-ECR

Le nombre de cas enregistrés par le C-ECR a augmenté comparativement aux années précédentes (2015 : 92 cas / 2016 : 86 cas / 2017 : 95 cas / 2018 : 55 cas/ 2019 : 73 cas).

Le C-ECR a écouté, accueilli et conseillé les bénéficiaires, soit 73 personnes, ce qui représente environ près d'un quart de cas supplémentaire en comparaison des cas enregistrés en 2018, et cela peut certainement s'expliquer par le redémarrage de la campagne de diffusion du spot d'information sur le Centre sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) au mois de juin 2019⁸.

Il y a donc eu six mois sans campagne de communication et six mois avec une campagne de communication. Sachant que le C-ECR a compté environ 100 cas lorsqu'il tenait sa campagne de communication sur une année (un mois sur deux), ce supplément d'un quart démontre à lui seul l'impact positif sur l'augmentation du nombre de cas enregistrés par le C-ECR en 2019.

A remarquer que le Centre de Genève est le 2^e centre qui a recensé le plus de cas en 2019 comparativement aux autres permanences/centres d'écoute de Suisse.

Il se positionne après ggqfon-Gemeinsam gegen Gewalt und Rassismus du canton de Berne, qui a vu son nombre de cas augmenter, ceci s'expliquant certainement par la fermeture de l'autre centre d'écoute du canton, Multimondo et avant le canton de Vaud, qui lui compte deux permanences d'enregistrement, le Bureau Cantonal de l'intégration (BCI) et le Bureau lausannois de l'intégration (Bli).

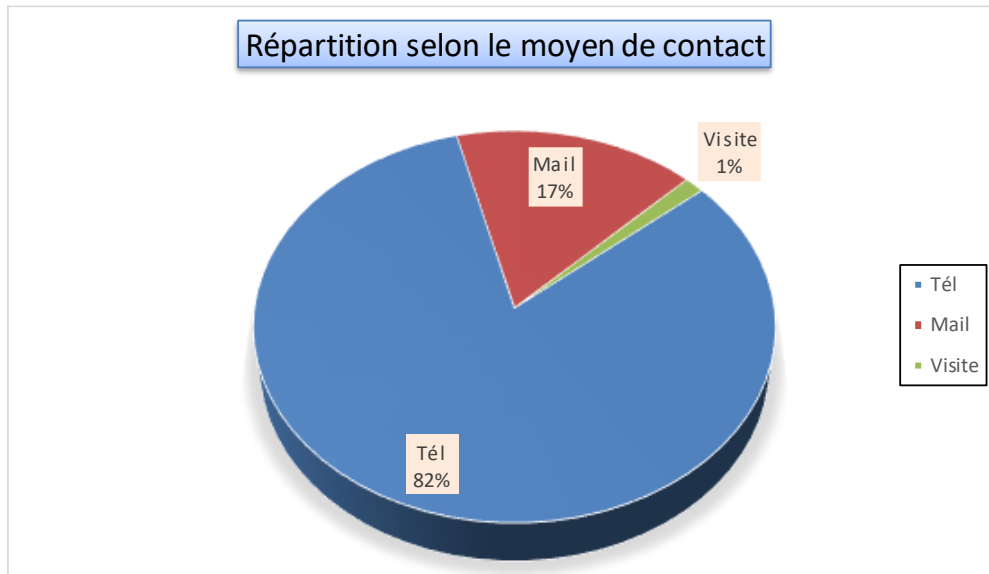
Statistiques générales

<u>Ecoute/évaluation</u>
73 cas enregistrés
Total : 73 personnes = 100%

Les moyens utilisés pour le premier contact :

Moyen contact	Téléphone	60	82.19 %
	Mail	12	16.44 %
	Visite	1	01.37 %
	Total	73 personnes	100.00 %

⁸ Spot C-ECR diffusé dans les TPG : <https://youtu.be/Bqj3Jm9FJY8>



Comme déjà constaté et en confirmation pour 2019, dans la plus grande majorité des cas, les personnes ont un premier contact avec les collaborateurs du C-ECR par téléphone, ce qui permet de confirmer la pertinence de notre permanence d’écoute.

Une première écoute permet d’évaluer la situation et ainsi de considérer si le cas peut être pris en charge dans le cadre du mandat du C-ECR, c’est-à-dire sous l’angle de la discrimination et du racisme. Si nécessaire, et sur conseil, un cas peut être redirigé vers une autre association, un syndicat, une autre permanence d’écoute cantonale, etc., soit :

- lorsque la problématique ne relève pas directement ou pas du tout de la discrimination et du racisme;
- lorsqu’il s’avère nécessaire de compléter l’aide apportée par le C-ECR par un autre organisme dans un travail conjoint d’aide ou de prise de relai du cas;
- lorsque malgré une reconnaissance d’un sentiment de discrimination, il s’avère nécessaire de faire appel à un organisme qui saura répondre de manière plus concrète et appropriée à la situation.

Pour autant le C-ECR concentre aussi son activité sur une les réponses faites aux courriels, soit directement en réponse à un courriel envoyé par une personne, soit à la suite des appels reçus et des entretiens, de même que pour assurer le suivi des cas par l’échange de documents et d’informations.

Il y a aussi, malgré la demande de prise de rendez-vous au préalable, des personnes qui se rendent directement sur place au Centre, soit spontanément, en ayant trouvé l’adresse du C-ECR sur internet, soit parce qu’ayant rendez-vous dans le bâtiment pour un tout autre service (le bâtiment regroupe en effet les Prud’hommes, le Groupe de confiance, Pro Infirmis, etc.) elles découvrent l’existence du Centre et entendent solliciter son aide et/ou conseil.

Racisme? Appelez-nous! 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ !
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op! **נפגעים מantisemitizם? אנא יצור קשר!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別的犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

Redirections conseillées ou proposées par le C-ECR à ses bénéficiaires :

Redirections		
Genève		
	Bureau de Médiation administrative	3
	Organe de médiation de la police	4
	Police / Police-secours	2
	LAVI	2
	CUAE	2
	Groupe de confiance	1
	Service de cohésion sociale	1
	Permanence avocats / avocat	2
	Cappa-HUG	
	Médecins de famille / psychiatres /psychologues	4
	APAS	1
	AVVEC	1
	Caritas	1
	Syndicats	4
	humanrights.ch	1
Suisse		
	Bureau d'écoute contre le racisme VS	1
	Bureau Lausannois de l'intégration VD	1
	ggfon BE	1
Autre		
	Associations françaises (/racisme)	1
	Total	33 personnes / 45.20 %

Le C-ECR examine chaque cas en repérant les besoins de toute personnes le contactant. Les personnes contactent le C-ECR pour ses prestations, qui ont pour cadre le racisme et les discriminations raciales, le Centre-Ecoute contre le Racisme se désignant de fait par son appellation en ce sens, les redirections effectuées par le C-ECR tiennent à trois états de fait :

- soit la personne témoigne d'un incident raciste dont elle est la victime ou le témoin, qui nécessite une intervention du C-ECR en regard de son expertise dans ce domaine et lors de cet échange avec la personne des problématiques appartenant à d'autres domaines peuvent surgir ou encore sont détectés. Ceux-ci peuvent par exemple relever de difficultés sur le plan social, juridique, médical, administratif, syndical, etc., qui nécessitent d'une redirection appropriée vers l'organisme le plus adapté que le C-ECR indique et propose à la personne (action qui marque l'importance du réseau établi par le C-ECR et qui s'enrichi au fil des ans partant des cas traités) ;
- soit la personne témoigne d'un incident raciste dont elle est la victime ou le témoin, mais l'incident a eu lieu sur un autre canton suisse ou même dans un autre pays et la personne est donc redirigée vers le centre/permanence d'écoute du canton concerné ou l'association qu'elle pourrait contacter dans le pays en question. A savoir qu'un échange



entre professionnels peut aussi se faire, si nécessaire, pour les avertir de cette redirection et échanger en quelques mots sur la situation ;

- soit la personne témoigne d'un incident, qu'elle ressent comme étant du racisme, mais qui ne nécessite pas une intervention du C-ECR stricto sensu dans le domaine des discriminations raciales, car étant hors de ce cadre, relevant par exemple de décisions administratives qui ne sont pas comprises ou encore de psychopathologies, de complications financières, etc.. Une écoute attentive est cependant toujours apportée à ce type de cas.

Redirections d'institutions étatiques, cantonales ou associatives vers le C-ECR

Redirections		
	BIE	2
	Service Agenda 21 – Ville durable	1
	SLR	1
	humanrights.ch	1
	Total	5 personnes / 6.84%

Les démarches des bénéficiaires :

Démarches			
	Rdv	20	27.40 %
	Visite (sans rdv)	1	01.37 %
	Total	21 personnes	28.77 %

La grande majorité de cas ont été traités soit par téléphone soit par courriel. En effet, une écoute précise des demandes permet déjà de filtrer les cas qui nécessitent un suivi plus approfondi, comme par exemple une intervention juridique, pour l'aide à la rédaction d'une plainte, d'un accompagnement auprès des autorités ou encore d'une redirection appropriée vers un organisme plus à même de répondre aux difficultés de la personne, qu'elles soient financières, sociales ou médicales. Très souvent l'écoute téléphonique et l'échange de courriels suffisent.

Les entretiens se font le plus souvent à la demande des personnes ou à la demande des collaborateurs, ce en considération de la nécessité d'une rencontre, compte tenu de la complexité du cas (documents à consulter, rédactions de courriers, de plaintes, etc.) ou de la souffrance de la personne ou encore s'il s'avère nécessaire de faire appel à un-e traducteur-trice (bien qu'il soit aussi possible de faire ces traductions par appels interposés si nécessaire).

Le C-ECR a donc reçu 20 personnes en entretien pour l'année 2019, ce qui représente 27.40 % des cas.

Le C-ECR a de plus accompagné physiquement 5 personnes pour les soutenir dans leurs démarches, soit se rendant avec elles à leurs rendez-vous auprès d'administrations publiques

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נפגעי רציון? צור קשר!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

telles la police, les douanes, auprès du médiateur administratif cantonal ou encore auprès de direction d’entreprises privées.

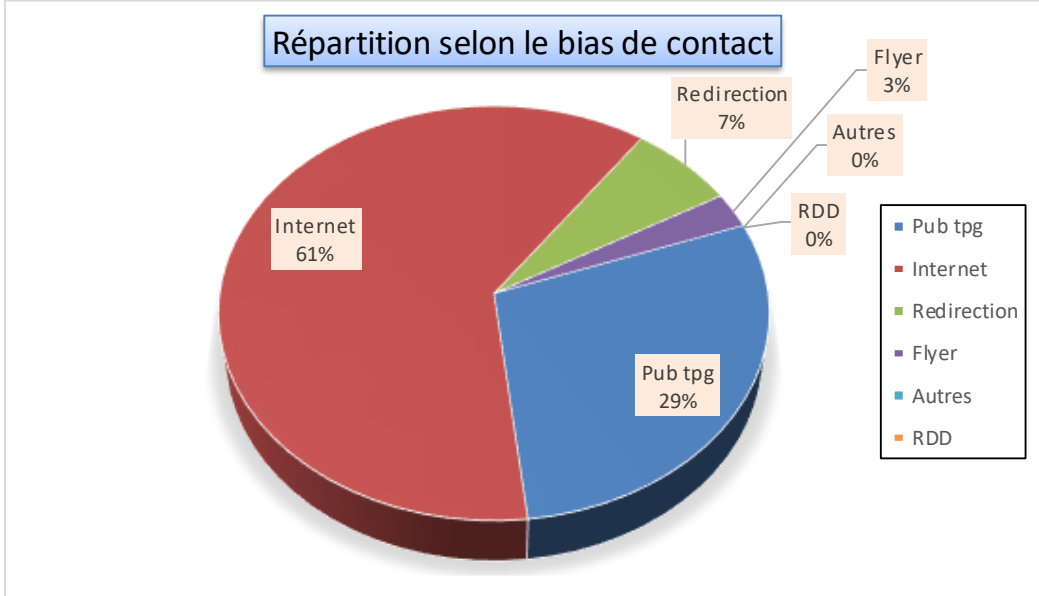
Le C-ECR a aussi aidé et conseillé ses bénéficiaires pour la rédaction de courriers de dénonciation, de plainte et d’opposition, ou même rédigé lui-même ces courriers dans leur intégralité, tout en les guidant dans leurs démarches.

Il a aussi rédigé au nom du C-ECR des courriers d’attestation et de demandes d’explication auprès de directions administratives publiques et d’entreprises privées, à la demande ou sur l’accord de ses bénéficiaires.

Les biais de contact par lesquels les personnes ont pris connaissance du C-ECR :

Biais contact			
	Pub TPG	21	29.00%
	Internet	45	62.00 %
	Redirection	5	7.00%
	Flyer déposés	2	3.00%
	Autres	0	0
	RDD	0	0
	Total	73 personnes	100.00 %

(RDD : Refuse de le dire)



La majeure partie des personnes prennent connaissance du C-ECR par le biais d’internet. Le site du Centre (www.c-ecr.ch) apparaît en effet dans les premiers résultats du moteur de recherche avec les mots clés « racisme – Genève ».

Le C-ECR a écouté, accueilli et conseillé les bénéficiaires, soit 73 personnes, ce qui représente environ près d’un quart de cas supplémentaire en comparaison des cas enregistrés en 2018, et cela peut certainement s’expliquer par le redémarrage de la campagne de diffusion du spot



d’information sur le C-ECR sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) au mois de juin 2019⁹.

Il y a donc eu six mois sans campagne de communication et six mois avec une campagne de communication. Sachant que le C-ECR a compté environ 100 cas lorsqu’il tenait sa campagne de communication sur une année (un mois sur deux), ce supplément d’un quart démontre à lui seul l’impact positif sur l’augmentation du nombre de cas enregistrés par le C-ECR en 2019.

Il est important de reconnaître que l’intérêt du spot, c’est que les personnes qui l’ont vu n’ont peut-être pas sur le moment eu la présence d’esprit de prendre note de l’information ou même d’enregistrer clairement l’information sur l’existence du C-ECR ou ne l’ont pas pu pour de simples raisons pratiques ; pour autant cette information s’est inscrite dans leur conscience et les personnes le plus souvent vont poursuivre par une recherche sur internet donnant accès aux informations du C-ECR. Ce cas de figure s’est d’ailleurs confirmé par plusieurs de nos bénéficiaires, qui nous ont dit s’être souvenu du spot (même hors de son temps de diffusion), ce qui les a motivés à rechercher les informations à propos du C-ECR sur internet.

A savoir aussi que notre collaboration avec le réseau associatif et les administrations publiques du canton de Genève fonctionne toujours plutôt bien ; la plupart mettent à disposition de leurs usager-ère-s les flyers du C-ECR et si besoin en commandent des exemplaires supplémentaires ou nous contactent directement pour en faire la demande.

Un réseau de partenaire s’est tissé depuis 2015 et il continue de s’enrichir. Le fait que le C-ECR travaille largement sur des redirections en est la preuve concrète et aussi le faire connaître plus largement au sein des administrations, services et institutions cantonales et communales, des associations, etc.

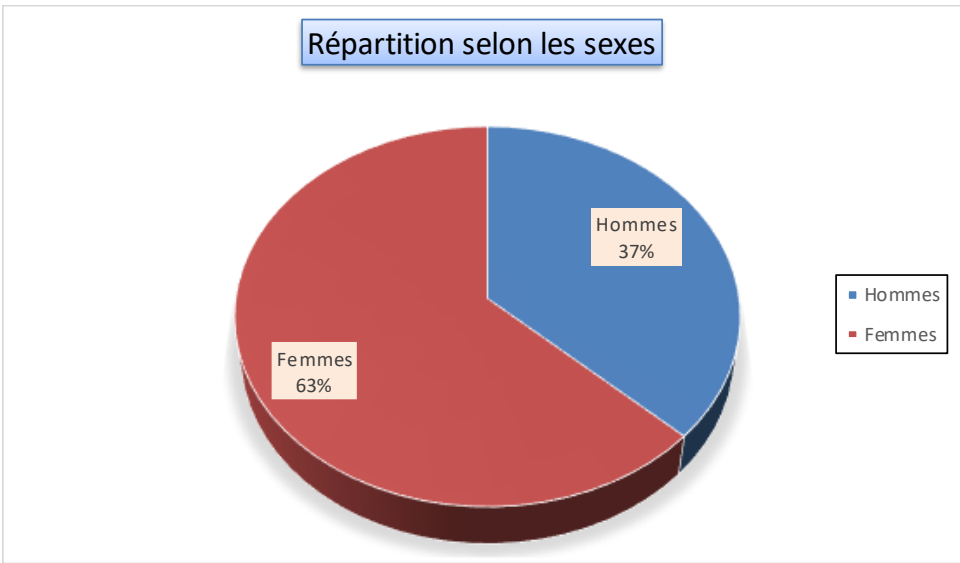
Cependant, le fait que les professionnel-le-s (sociaux, santé, administrations, etc.) de ce réseau pensent de leur côté, à faire de même aussi des redirections vers le C-ECR, dépend non pas seulement du fait qu’ils connaissent ou non le C-ECR, mais aussi du fait de simplement l’intégrer à leurs pratiques et donc à être dans une capacité d’échange et de collaboration ouverte, ce qui n’est pas forcément acquis en soi. Ou peut-être n’ont-ils simplement pas le temps de le faire ou n’y pensent pas ou entendent encore régler la problématique en interne.

La distinction entre sexe masculin/féminin :

Sexe	Masculin	27	36.99 %
	Féminin	46	63,01 %
	Total	73 personnes	100.00 %

⁹ Spot C-ECR diffuse dans les TPG : <https://youtu.be/Bqj3Jm9FJY8>

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נסייע לך?**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

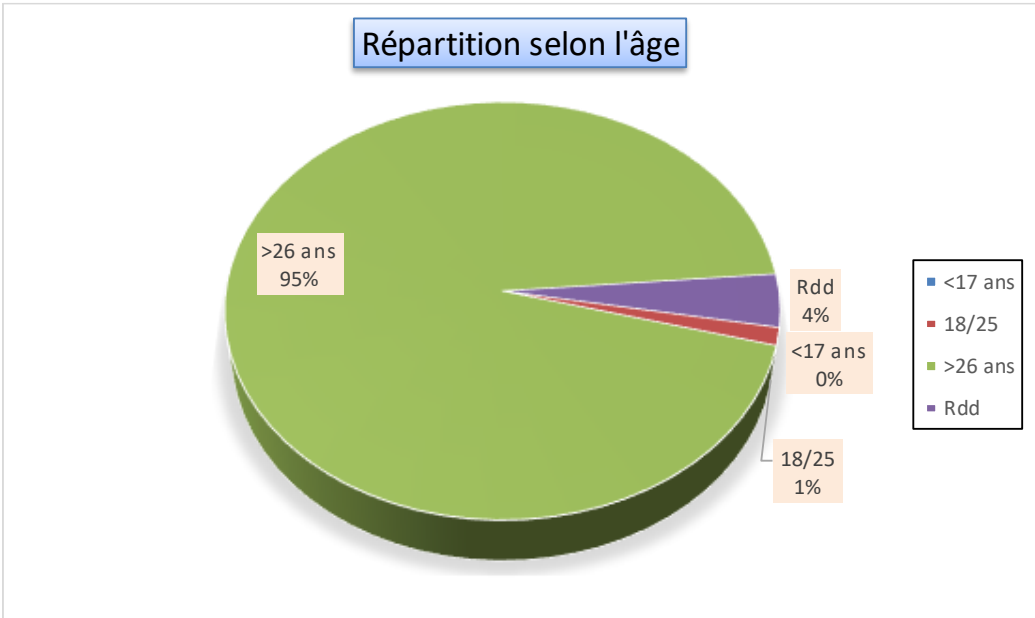


Fait nouveau en 2019, le pourcentage de femmes (env. 63%) ayant fait appel aux services du C-ECR est bien plus élevé que celui des hommes (env. 37%). Ceci peut peut-être s’expliquer par l’impact du mouvement #MeeToo, comme prise de conscience collective, un processus de libération de la parole, à savoir que les femmes ont décidé de dénoncer plus clairement et ouvertement les discriminations non pas seulement sexuelles, mais aussi de toutes sortes et donc forcément raciales.

La répartition selon l’âge :

Âge	Nombre	Pourcentage
<17 ans	0	00.00 %
18/25 ans	1	01.37 %
>26 ans	69	94.52 %
RDD / pas d'info	3	04.11%
Total	73 personnes	100.00 %

(RDD : Refuse de le dire / pas d’info donnée à ce sujet par la personne)





À nouveau, la majorité des cas sont situés dans la tranche d'âge des plus de 26 ans.

Remarque :

Pour ce qui est de la tranche d'âge en dessous de 18 ans, soit pour les mineurs, le plus souvent ce sont les parents qui contactent le C-ECR et de fait le cas est enregistré à leur nom, en regard de leur âge.

Nous faisons cependant à nouveau et encore le constat que très peu de jeunes (entre 18 et 25 ans), prennent contact avec le C-ECR.

Il semble important d'adapter une communication qui peut les atteindre, tant dans la forme, le support, que par le biais choisi, qui pourrait non seulement leur permettre de contacter le C-ECR, mais encore participer à une sensibilisation à la question des discriminations raciales. En effet, il apparaît que dès qu'un service est ouvert à toutes et tous sans distinction, les jeunes ne se sentent pas concernés ou pensent que les adultes ne vont pas pouvoir les comprendre ou encore n'osent pas faire appel au dit service. De fait, ils vont plus facilement s'adresser à un service qui leur est spécifiquement destiné, où ils se retrouvent entre eux.

C'est ce qu'offre notamment la plateforme en ligne ciao.ch dont le C-ECR est le répondant sur les questions portant sur le racisme et les discriminations. En 2019, sept jeunes ont anonymement posé leurs questions, auxquelles le C-ECR a répondu. Ces questions peuvent être vues et consultées publiquement sur la plateforme en ligne.¹⁰

Le C-ECR, à chaque fois qu'il en a l'occasion, comme par exemple lors de présentation de son travail de permanence à des groupes de jeunes, leur demande s'ils ont eu à vivre une expérience de discrimination raciale et si oui de quel type et ce qu'ils ont ressenti. A remarquer qu'il est plus facile de les faire parler sur ce sujet une fois qu'une présentation de cas concrets anonymisés a été faite au préalable, car entendre « une histoire » permet de mieux se projeter. Certain-e-s osent s'exprimer, mais en général ils ne disent rien ou n'osent rien dire ou encore essaient de tourner le discours en dérision. Car, en effet, ils l'admettent, ils n'hésitent pas à se lancer entre eux des injures racistes, mais qu'ils considèrent comme des « blagues » (sur les noirs, sur les asiatiques, sur les latinos, etc.), de la plaisanterie entre « potes » (dixit). D'ailleurs, là aussi certains se sentent démunis lorsque ces « blagues », qui vise soit leur couleur, soit leur origine, soit leur religion leur pèsent et demandent quoi faire, d'autant plus qu'elles sont dites entre jeunes de couleurs ou d'origines diverses. Face à cela, cela le C-ECR leur propose de simplement l'exprimer, de dire à leurs amis, que cela suffit, que cela ne les fait pas rire, ce qui est loin d'être évident et demande du courage. Le C-ECR essaie donc de faire comprendre aux jeunes que ces « blagues », sont contreproductives, car pouvant heurter celles et ceux qu'elles désignent, ou encore des témoins indirects et ouvrant aussi à une certaine impunité, pouvant renforcer le bienfondé des pensées racistes, car s'ils se le disent entre eux et que cela ne pose pas de problème, tout le monde peut en faire autant !

On peut peut-être encore interpréter ce taux statistique quasi nul des jeunes, du fait qu'ils ne se considèrent pas ou ne veulent pas se considérer comme des victimes, qu'ils sont trop gênés pour en parler devant d'autres personnes, (soit entre eux ou devant des adultes), soit parce qu'ils se sentent moins légitimes à demander de l'aide que les adultes, parce que ce n'est pas si grave finalement, soit, et cela serait bien plus inquiétant, parce qu'ils ont intégré le racisme, qui de

¹⁰ Ciao.ch : <https://www.ciao.ch/questions/?t=racismes>

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **לרציון? תפגשו אותנו!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

fait n'est pas pensé et ils font donc avec, comme une évidence. Ils ont effectivement parfaitement intégré, par exemple, qu'en portant un nom d'origine étrangère, ils vont forcément rencontrer des difficultés, alors que cela ne devrait pas être le cas. Pourtant c'est bel et bien une réalité qu'ils ont intégrée et à laquelle ils s'adaptent. Les micro-agressions, les micro-discriminations se cumulent, ils connaissent et ils font avec.

On peut faire un parallèle avec les comportements intégrés par les femmes, soit d'une forme d'adaptation pour circuler dans l'espace public, afin d'éviter des agressions. Les femmes usent en général de réflexes d'évitement (éviter des rues, éviter de se déplacer à certaines heures du soir, etc.), dont les hommes n'ont même pas idée, ce qui en soit n'est pas normal.

Le racisme est un fait social total, à considérer comme largement intégré dans la vie quotidienne de celles et ceux qui en sont victimes. Il s'inscrit déjà très tôt dans la vie les enfants, puis des jeunes et enfin des adultes, à des degrés divers et variables (selon le sexe de la personne, sa nationalité, son statut de séjour, son statut social, etc.).

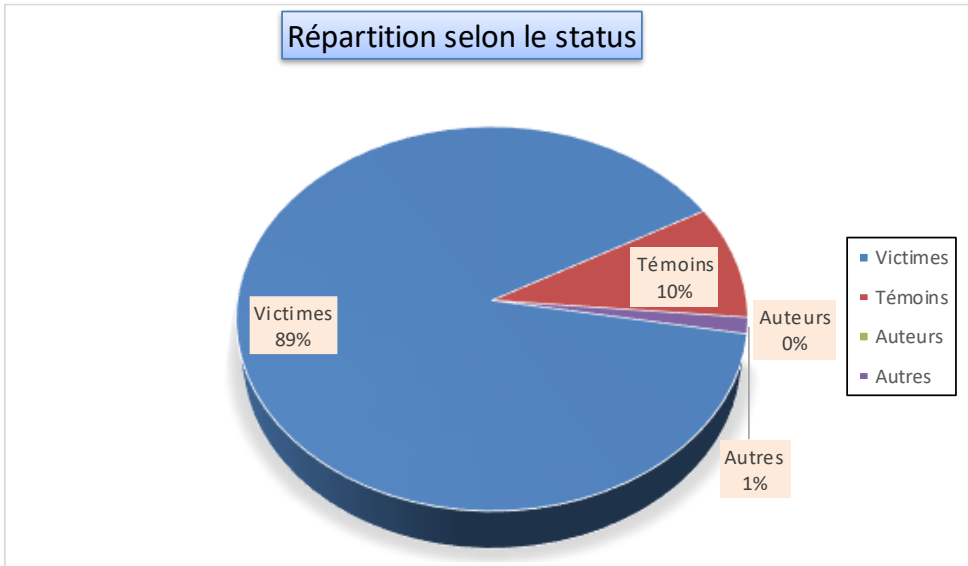
Il s'agira aussi d'observer si le protocole de collaboration entre le C-ECR et le Département de l'instruction publique (DIP) pourra donner un éclairage concret de la situation et motivera ce département à une sensibilisation renforcée dans ses établissements pour lutter contre les discriminations.

Le Projet de sensibilisation de la LICRA-Genève dans les écoles du canton de Genève pour 2021 est donc plus que bienvenu, sachant qu'il y est envisagé une collaboration du C-ECR, à encore définir et développer. Par exemple, par une présentation du C-ECR et de ses prestations, en appui de récits élaborés à partir de cas anonymisés.

Les statuts de victime-témoign-auteur :

Statut	Victimes	65	89.04 %
	Témoins	7	9.59 %
	Auteurs	0	00.00 %
	Autres	1	01.37%
	Total	73 personnes	100.00 %

(Autres : demande d'information)



Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezereget gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op! **נסייע לך?**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezereget gudategna? Negerune!**

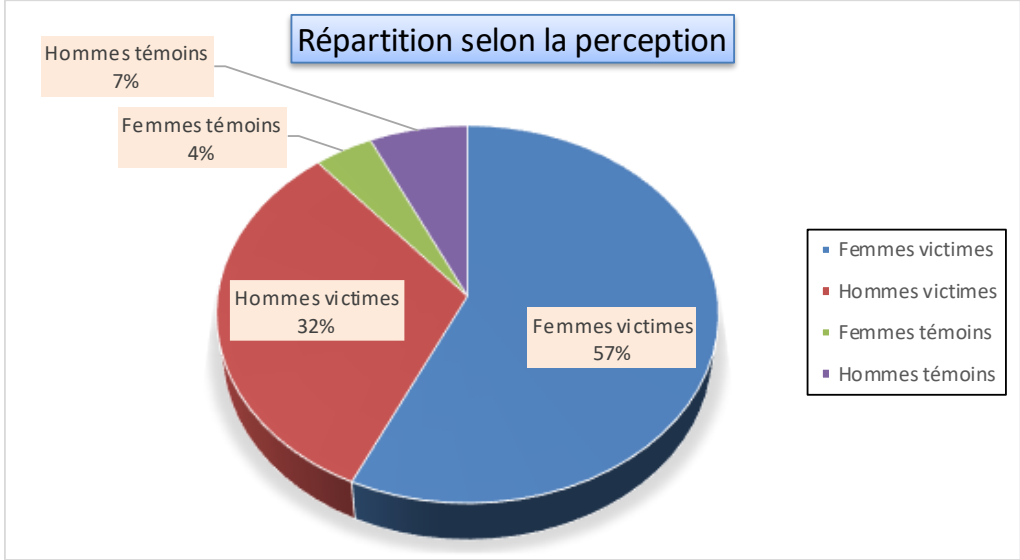
Remarque :

La possibilité que des auteurs contactent le C-ECR est fort peu probable, nous en faisons à nouveau le constat. C’est un fait que, la plupart du temps, dans les cas traités qui concernent les victimes, nous observons, côté auteurs, soit une toute autre version de la situation, soit une réaction de déni et de même, certains auteurs, suite à la plainte qui a été déposée contre eux, déposent alors une plainte contre la victime au motif par exemple de dénonciation calomnieuse. Le C-ECR doit donc malheureusement très souvent mettre en garde les victimes sur le fait de réactions de déni, voire de mensonges des auteurs. Cela a des conséquences lors de l’examen de la plainte qui a été déposée par la victime auprès du Ministère public, le/la procureur prend très souvent la décision de classer la plainte dans le cas de figure d’une parole contre une autre (il n’y a de plus que rarement des témoins).

Pour information supplémentaire, ce tableau qui précise la répartition des victimes et de témoins en regard de leur sexe.

	Femmes victimes	41	56.16 %
	Hommes victimes	23	31.51 %
	Femme témoin	3	04.11 %
	Homme témoin	5	06.85 %
	Autres	1	01.37%
	Total	73 personnes	100.00 %

(Autres : demande d’information)





Catégories des cas recensés par le C-ECR :

Cas ayant donné lieu à une consultation : discrimination raciale et consultation formelle / 56 cas = 76.71%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une inégalité de traitement et/ou un abaissement ayant des répercussions négatives sur la personne concernée, a eu lieu. L'inégalité de traitement a eu lieu sur la base d'une caractéristique digne de protection et/ou "sensible".

L'inégalité de traitement est dénuée de toute justification objective. Un point de vue objectif est suffisamment confirmé, parce que la description faite par le/la requérant/ante :

- est concrète ;
- des indices objectifs suffisants faisant présumer qu'une discrimination raciale a eu lieu ;
- dans l'ensemble peut être considérée comme plausible. »¹¹

Est considérée comme discrimination raciale tout cas, qui suite à une analyse et une expertise des collaborateurs du C-ECR, permet de constituer un cas de discrimination raciale, ce, tel que défini dans les buts de l'Association qui gère le C-ECR, soit portant sur : « toutes les formes de discriminations ou d'intolérance basées sur l'origine ethnique ou nationale, la couleur de peau, la nationalité, la religion, la situation migratoire ou en lien avec l'asile. »¹²

Cas ayant donné lieu à une consultation: cas subjectif de discrimination / 12 cas = 16.44%

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels une description précise de l'incident fait défaut ou pour lesquels il n'existe pas de base objective suffisante laissant penser qu'il s'agit d'un cas de discrimination raciale. Ces cas sont malgré tout importants, dans la mesure où les personnes concernées ont vécu l'incident qu'elles ont rapporté comme un acte de discrimination raciale. L'absence de preuve de discrimination ne signifie d'ailleurs pas nécessairement qu'il n'y a pas eu discrimination. Il s'agit donc de prendre au sérieux le vécu personnel et l'appréciation des personnes qui contactent les centres de conseil. »¹³

« Cette catégorie comprend plusieurs cas de figure:

a) L'incident est perçu par le requérant/ante comme une forme de discrimination raciale, il n'a pourtant pas de base objective suffisante car la description de l'incident n'est pas suffisamment concrète ou ne contient pas d'indices objectifs suffisants pour qu'on puisse sous-entendre, d'un point de vue neutre, la présence d'une discrimination à caractère racial.

b) Lorsque les structures sociales sont perçues comme racistes, même si d'un point de vue juridique il n'y a aucune discrimination. Il s'agit notamment des cas d'inégalité de traitement légitimés par la loi (par exemple les obstacles que l'État prévoit en matière d'accès au marché

¹¹ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch
 MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne, p. 3

¹² Statuts de l'Association Coordination genevoise – Ecoute contre le racisme – Article 3

¹³ Rapport « Incidents racistes recensés par les centres de conseil janvier-décembre 2016 » ; Berne ; p. 19



du travail pour les requérants d’asile) ou encore d’autres cas de discrimination structurelle (par exemple des conditions plus restrictives d’accès au marché du travail pour les personnes admises à titre provisoire) »¹⁴.

Cas n’ayant pas donné lieu à une consultation: simple signalement, sans consultation / 1 cas = 1.37 %

« Cette catégorie regroupe les cas n’ayant pas donné lieu à une consultation formelle ou pour lesquels la personne concernée n’a pas demandé de consultation.»¹⁵

Dans le cas présent pour 2019, une simple demande d’information sur les démarches à entreprendre lors d’un incident raciste, au cas où cela se présenterait.

Cas ayant donné lieu à une consultation: incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale / 4 cas = 5.48 %

« Cette catégorie regroupe les cas pour lesquels il y a eu une consultation formelle, mais le cas ne relève pas d’un préjugé ou d’une idéologie raciste (d’autres motifs de discrimination n’étant pas exclus).

La personne requérante se sent victime d’une discrimination à caractère raciste.

Au cours de la consultation on peut constater de manière objective qu’il n’y a manifestement pas de discrimination raciale, parce que :

- L’inégalité de traitement n’a pas eu lieu sur la base d’une caractéristique digne de protection.
- L’inégalité de traitement a eu lieu sur la base d’une autre caractéristique digne de protection (par exemple, l’orientation sexuelle).
- L’action n’était manifestement pas raciste (par exemple, l’inégalité de traitement était clairement justifiée par des raisons objectives). »¹⁶

Cas ayant donné lieu à une consultation : incident ne relevant manifestement pas de la discrimination raciale : 0 cas = 0 %

Comme pour 2018, aucun cas pour 2019 comparativement aux années précédentes, ce qui confirme que le public a largement bien compris les prestations du C-ECR et le contacte pour des problématiques de discriminations raciales avérées ou ressenties comme telles.

Il est en fait très difficile de prouver qu’un sentiment de discrimination n’est pas avéré car, par principe, on peut raisonnablement penser qu’une personne contactant un organisme, qui comme le Centre, indique son objectif dans sa propre désignation « Centre-Ecoute contre le racisme »,

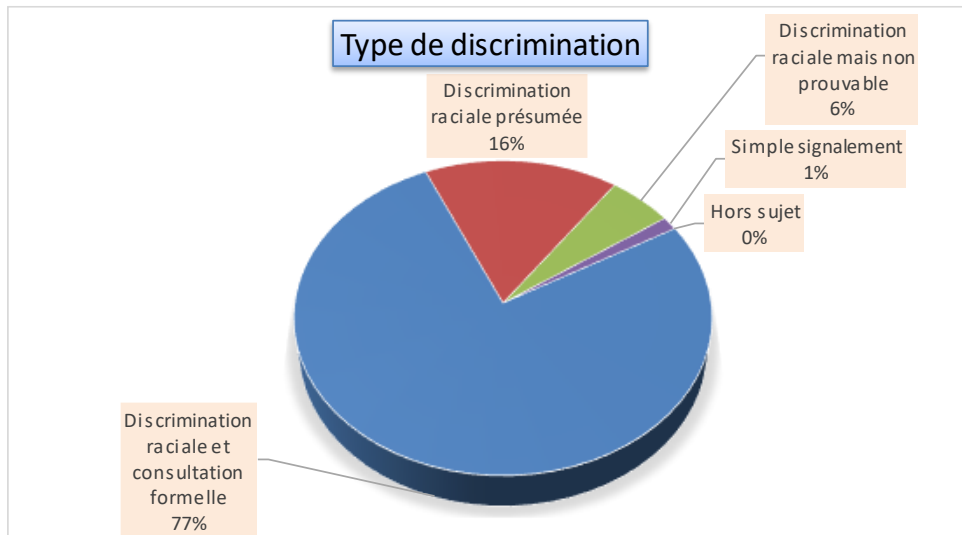
¹⁴Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p. 3

¹⁵ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p. 3

¹⁶ Base des données du système de documentation et de monitoring du racisme – DoSyRa – humanrights.ch MERS – Commission fédérale contre le racisme CFR ; Berne ; p.3

Racisme? Appelez-nous! 人種差別的犠牲者にご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נפגעי רציון? צור קשר!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別的犠牲者にご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

le contacte bien pour cette raison. Et pour autant, les personnes qui pourraient appeler pour de toutes autres raisons, ont fondamentalement un point en commun, elles sont dans le besoin ou encore en souffrance et le C-ECR prendra le temps de les entendre, dans une juste mesure et de les rediriger si nécessaire vers un autre organisme adéquat.



Les statuts de séjour :

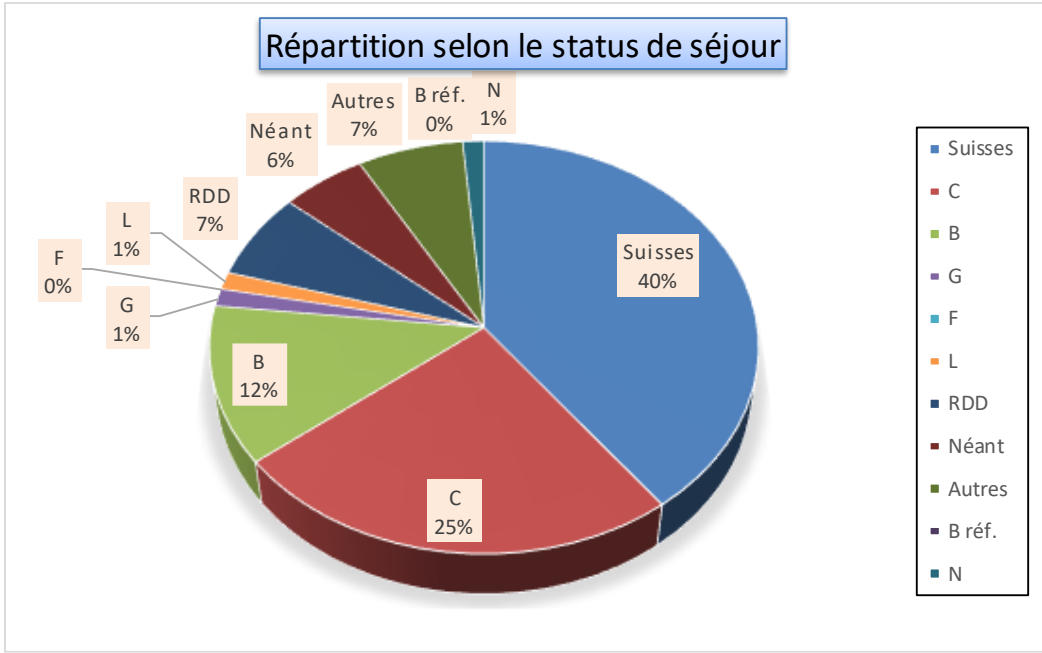
Statuts séjour			
	Suisses	29	39.73 %
	C	18	24.66 %
	B	9	12.33 %
	G	1	1.37 %
	F	0	0.00 %
	L	1	1.37 %
	B réfugié	0	0.00 %
	B étudiant	0	0.00 %
	B à renouveler	0	0.00 %
	N	0	0.00 %
	Autres	5	6.85 %
	Néant	4	5.48 %
	RDD	5	6.85 %
	Total	73 personnes	100.00%

(**Néant** : pas d'information donnée à ce sujet / **Autres** : signalement d'une personne vivant dans un autre canton ou hors de la Suisse (frontalier par exemple) / **RDD** : refuse de le dire)

Les cas de personnes ayant la nationalité suisse ont légèrement augmenté comparativement à 2018 (personnes naturalisées, de seconde ou troisième génération, dont un parent est suisse, par mariage, etc.) et nous faisons aussi le constat d'une forte augmentation de personnes avec un permis C.

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **רַאצִיזְמוֹ? הִלַּחְמוּ אִתָּנוּ!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

Le fait que les personnes de nationalité suisse et détentrices d'un permis C contactent plus facilement le C-ECR, pourrait peut-être s'expliquer parce qu'elles connaissent mieux leurs droits ou entendent mieux les faire valoir et se sentent donc justifiées, sans crainte, dans le bon fond de leurs démarches.



Le C-ECR n'a pas enregistré pour 2019 de cas pour les catégories de permis B étudiants, N requérant d'asile et B réfugiés ou à renouveler, soit un fait révélateur d'une situation totalement à contrario des suisses et des personnes détentrices d'un permis C, soit concernant des personnes aux statuts précaires et donc les plus vulnérables et les plus à même de subir des discriminations raciales, qui peuvent craindre des représailles administratives, ce qui peut parfaitement se comprendre.

À voir donc comment parer à cet effet pervers du système, pour autant que cela soit possible, suivant les situations. Un jeune demandeur d'asile par exemple, qui aura le soutien d'un-e éducateur/trice, se sentira peut-être plus entouré et rassuré pour entreprendre des démarches auprès du C-ECR, et encore, rien n'est moins sûr. Et pour celles et ceux qui sont dans des procédures administratives d'examen (SEM), les prises de contact peuvent être rendues difficiles et même parfois la personne ne peut simplement plus donner de ses nouvelles, car tout bonnement renvoyée de Suisse.

Il est donc fondamental que les instances publiques du canton, de la Ville et des communes informent tout un-e chacun-e sur ses droits face aux discriminations raciales.

Cette information peut aussi passer par les professionnel-le-s des organismes et des associations qui travaillent dans le domaine de l'asile et des réfugié-e-s, qui peuvent encadrer, rassurer, voire accompagner dans leurs démarches leurs bénéficiaires, qui sont dans une position de précarité et de vulnérabilité face à l'administration en général.

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas !**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami ! Racisme? Neem contact met ons op! נסו ליצור קשר!
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ;Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

En effet, le simple fait de déposer une plainte auprès de la police, par exemple en tant que victime de discrimination raciale pour une personne qui est bénéficiaire d'un permis provisoire ou sans permis, représente une difficulté évidente et très clairement un risque certain. La personne préfère bien souvent ne pas entreprendre cette démarche ou doit pour cela bénéficier d'un fort soutien.

Les organismes et les associations, qui travaillent dans le domaine de l'asile et des réfugié-e-s, peuvent en conséquence entreprendre de telles démarches d'accompagnement pour leurs bénéficiaires avec l'appui et en collaboration avec le C-ECR. Ou elles peuvent aussi rediriger directement leurs bénéficiaires auprès du C-ECR.

Nationalité et origine :

Nationalité	
Suisse	29
UE/AELE (France, Allemagne, Italie, Espagne, Portugal, Bulgarie, Roumanie)	21
Japon	1
Brésil	2
Equateur	1
Pérou	1
Iran	1
Maroc	1
Tunisie	2
Afrique de l'Ouest (sans précision)	1
Burkina Faso	1
Guinée	1
Sénégal	1
Côte d'Ivoire	1
Madagascar	1
République de Maurice	1
Les Bahamas	1
Total	73 personnes

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas !**
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu ? Skontaktuj się z nami ! Racisme? Neem contact met ons op! נסו ליצור קשר!
Racismo ? ;Contáctenos Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** Yezeregnet gudategna? Negerune!

Nationalité	Origine	
Suisse / UE/AELE		
	Cameroun(4) / Congo RDC(2) / Guinée(1) / Mozambique(1) / Kenya(1) / Ethiopie(1) / Afrique subsaharienne (pays pas précisé) (2) / Cap-Vert(2) / iles Comores(1) Algérie(2) / Maroc(4) / Egypte(2) / Tunisie(3) / Afrique du Nord (pays pas précisé) (1) / Palestine(1) / Malaisie(2)/ Pakistan(1) / Vietnam(1) / Mexique(2) / Pérou (1) / Haïti(2) / France(2) / Espagne(1) / Russie(1) / Rrom(1)	
Total		42 personnes

Remarque :

Pour 2019, on observe à nouveau que la majeure partie des Suisses (21 personnes sur 29) et des ressortissant UE/AELE (16 sur 21 personnes), ont une origine extraeuropéenne, qui les fait identifier notamment soit par la couleur de leur peau, soit par leur nom et c'est précisément ce qui les amène à consulter le C-ECR. Ceci démontre encore que les mentalités peinent à intégrer qu'une personne peut être suisse ou européenne et non blanche et/ou avoir un nom de famille à consonance étrangère.

Le racisme est un état de fait constant, qui n'est finalement que peu dénoncé par les victimes et bien plus facilement par celles qui sont de nationalité suisse et qui ont un statut social élevé et qui donc connaissant mieux leurs droits, ce qui soulève la question de l'invisibilité de nombre de victimes du racisme, à moins d'un incident déclencheur traumatisant ou pouvant avoir des conséquences dommageables par exemple sur l'avenir professionnel de la personne (peur de rater un examen, de perdre son travail, etc.) ou encore sur son avenir personnel (peur de perdre son logement, ses droits de garde, son/ses enfant-s, peur de perdre ou de ne pas obtenir son permis, etc.).

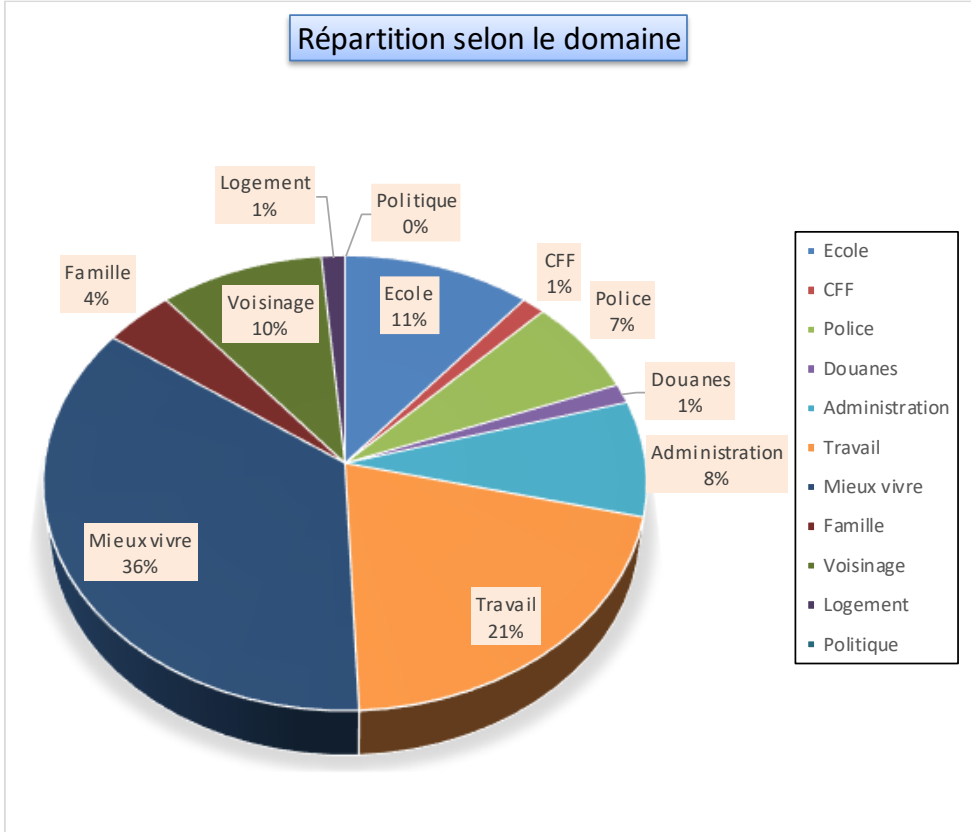
Les domaines dans lesquels ont eu lieu la majorité des incidents :

Domaines			
	Mieux vivre ensemble	26	35.62 %
	Administration	6	8.22 %
	Ecole / Université / formation	8	10.96 %
	Police	5	6.85 %
	Douane	1	1.37 %
	CFF	1	1.37 %
	Travail	15	20.55 %
	Voisinage	7	9.59 %
	Politique	0	0.00 %
	Logement	1	1.37 %
	Famille	3	4.11 %
	Total	73	100.00%

Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** ضحية العنصرية! اتصل بنا! **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** נפגעים מantisemitizm?
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

C'est encore dans le domaine Mieux-vivre ensemble que le C-ECR recense le plus grand nombre de cas, soit un total de 28 cas, suit l'Administration (avec les précisions rendues pour des domaines intra-administratifs tels la police, l'école, etc.), qui compte donc un total de 22 cas, puis le domaine du travail avec 15 cas.

Dans cette rubrique du Mieux-vivre ensemble sont considérés tous les cas qui se sont déroulés dans l'espace public, soit des invectives verbales et des agressions verbales et/ou physiques sur les personnes, mais aussi des cas de contrôles abusifs dans les transports publics par exemple et encore des propos racistes sur les réseaux sociaux.



Pour 2019 il n'y a à nouveau que très peu de cas recensés concernant le domaine du logement (à savoir un incident entre locataire et bailleur ou propriétaire) et à contrario les cas d'incidents dans le cadre de voisinage restent constants (cas pour lesquels le C-ECR peut aussi proposer une redirection vers des associations de médiations de voisinage, expertes et compétentes en la matière, quand il y a des problématique qui se cumulent en plus de la discrimination). Même constat du peu de cas recensés concernant la famille (soit de la discrimination entre membres d'une même famille ou encore des cas d'exclusion d'un conjoint ou concernant les conséquences d'un divorce). De plus, le C-ECR, compte-tenu des enjeux induits lors de conflits entre personnes d'une même famille, comme par exemple des conflits de loyauté, propose une redirection pour une médiation familiale. Aucun cas finalement n'a été relevé pour 2019 ressortant du domaine dit politique. On peut penser que ce n'est pas tant dû au fait qu'il n'y en aurait pas eu, mais que simplement personne n'a contacté le C-ECR pour en faire état.



Remarque :

Pour les cas recensés qui concernent des administrations fédérales, telles que les douanes et les CFF, le C-ECR a jusque-là le plus souvent proposé aux personnes de faire parvenir un courrier directement à la direction concernée. Il s’agit généralement de cas de profilage racial, autrement dit de délit de faciès.

Ces administrations donnent bel et bien la possibilité de faire une réclamation par courriel, cependant le C-ECR conseille aussi aux personnes de rédiger un courrier écrit, car les chances de réponses seront plus élevées, sachant qu’au bas de ces courrier il est aussi noté que copie de celui-ci est faite au Centre-Ecoute contre le racisme, voir même à la Commission fédérale contre le racisme. Le C-ECR alerte en effet la Commission sur de tels cas, ne pouvant user à ce niveau de l’appui du BIE (Bureau de l’intégration des étrangers) valable seulement pour les cas administratifs cantonaux, ce au moyen du Protocole 2 établi en collaboration avec le BIE à cet effet.

Cependant un changement notable a eu lieu en 2019, qui ouvre à une facilitation du traitement des incidents qui se déroulent dans les domaines de la police cantonale et des douanes, soit par le mise en œuvre d’accords amiables avec ces deux administrations, l’une cantonale et l’autre fédérale.

Pour activer cette collaboration avec la police cantonale, il aura fallu attendre qu’elle montre son intérêt pour les incidents de discrimination pouvant impliquer des policiers et des policières et qui ont été précisés dans le Rapport que lui remet l’Organe de médiation de la police (OMP). Ce Rapport fait, en effet, notamment état des cas transmis par le C-ECR à l’OMP dans le cadre, par exemple, de dépôts de plainte difficiles ou de contrôles abusifs.

De même, c’est un heureux concours de circonstance qui aura permis au C-ECR, suite au traitement d’un incident ayant eu lieu à l’aéroport, de prendre directement contact avec un officier de l’Etat major des douanes, sensibilisé aux questions de discriminations, afin d’activer là aussi une collaboration (cf. page 8 du présent Rapport).

À noter aussi les excellents contact du C-ECR avec la police municipale, notamment pour les cas de tags/graffitis racistes, qui ont été dénoncés auprès du C-ECR par des de témoins.

La police municipale a systématiquement retrouvé ces tag/graffiti en question, procédé à l’ouverture d’un dossier d’enquête et fait le nécessaire pour les faire nettoyer par les services compétents afin de les faire disparaître.

En ce qui concerne le domaine de l’administration, il aura fallu attendre aussi le mois de mars 2019 pour pouvoir enfin bénéficier des services du bureau de médiation administrative (BMA). Le C-ECR a donc à présent la possibilité de rediriger les personnes qui sont victimes de discriminations au sein des administrations du canton, ce qu’il n’a pas hésité à faire.

Pour rappel, « le bureau de médiation administrative (BMA) est une structure indépendante au sein de l’Etat de Genève qui contribue à prévenir et à régler de façon simple et extrajudiciaire les conflits entre l’administration et les administré-e-s. Il contribue également à améliorer le fonctionnement de l’administration et encourage à entretenir de bonnes relations avec les administré-e-s. »

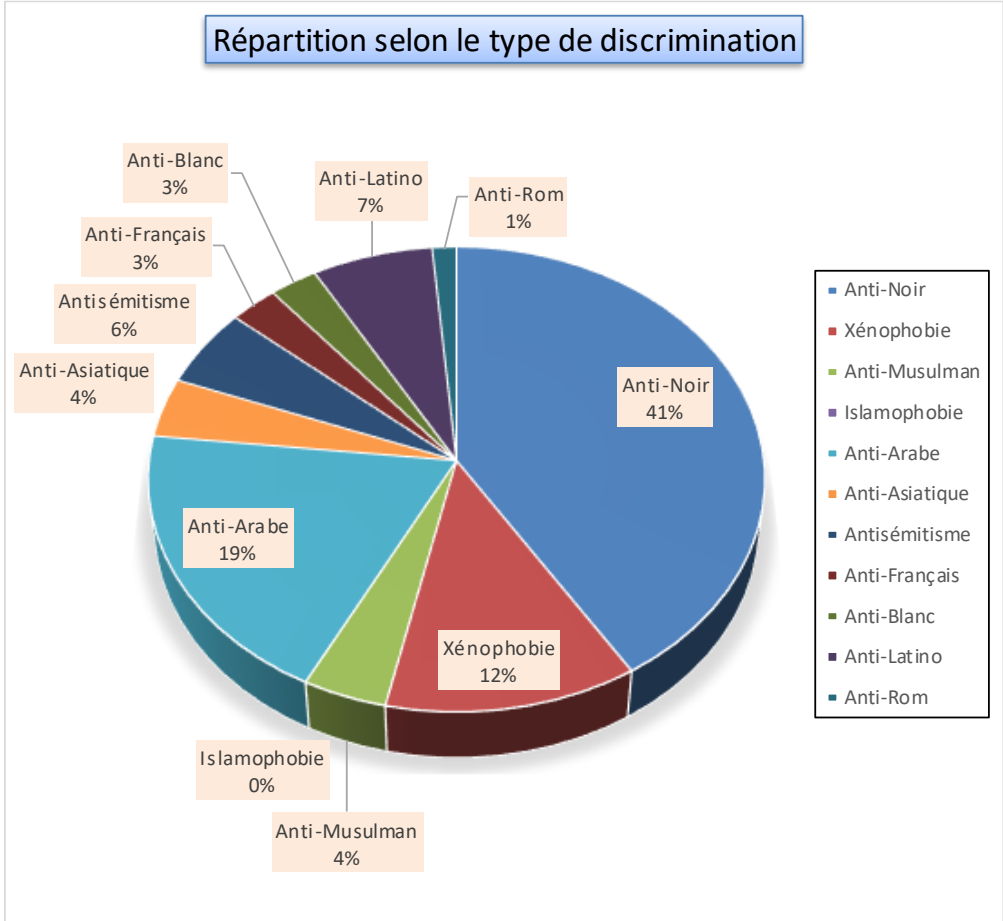
Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! **Vitima di Razzismo? Contattateci!** **ضحية العنصرية! اتصل بنا!** **Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!**
Racismo? Fale conosco! **Ofiarq rasizmu ? Skontaktuj się z nami!** **Racisme? Neem contact met ons op!** **נסייע לך?**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! **Racismo ? ¡Contáctenos** **Rassismus? Kontaktieren Sie uns!** **Racisme? Appelez-nous!**
 人種差別の犠牲者 ご連絡ください **Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın!** **Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni** **Yezeregnet gudategna? Negerune!**

De plus le C-ECR peut à présent bénéficier aussi d'un interlocuteur avec lequel vérifier les situations, à savoir en quoi il est possible et opportun on non de rediriger une personne vers le BMA ou plutôt vers le Groupe de confiance par exemple. De même, des incidents racistes ayant eu lieu dans des EMS ou des crèches, certains de ces établissements sont publics et donc le BMA peut entrer en matière, à contrario nombres d'entre eux, dit semi-privés ou semi-publics, ne le sont pas et il faut alors envisager d'autres réponses.

Les types de discrimination :

Types discrimination			
	Xénophobie	9	12.33 %
	Anti-Noir	30	41.10 %
	Antimusulman	3	4.11 %
	Anti-Arabe	14	19.18 %
	Anti-Asiatique	3	4.11 %
	Antisémitisme	4	5.48 %
	Anti-Français	2	2.74 %
	Autre	2	2.74 %
	Anti-Rom	1	1.37 %
	Anti-Balkan	1	0.00 %
	Anti-Latino	5	6.85 %
	Total	73 personnes	100.00%

Le C-ECR observe une nette augmentation de la xénophobie pour 2019, cependant, c'est encore le racisme Anti-Noir-e qui prévaut, suivi par le racisme Anti-Arabe.



Racisme? Appelez-nous! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni ЖЕРТВА РАСИЗМА ? СВЯЖИТЕСЬ С НАМИ!
Diskriminasyon? Puede kang magsumbong! Yezeregnet gudategna? Negerune! Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! קורבן גזענות? צור קשר!
Racism? Get in touch! Vittima di Razzismo? Contattateci! اتصل بنا! ضحية العنصرية! Žrtva rasizma? Kontaktirajte nas!
Racismo? Fale conosco! Ofiarę rasizmu? Skontaktuj się z nami! Racisme? Neem contact met ons op! **Racismo? Contáctenos** Rassismus? Kontaktieren Sie uns! **Racisme? Appelez-nous!**
 नस्लवाद का शिकार? हमसे संपर्क करें! 人種差別の犠牲者 ご連絡ください Irkçılık kurbanı? Bize Ulaşın! Viktimë e racizmit ? Na kontaktoni Yezeregnet gudategna? Negerune!

Les types d'intervention :

Type d'intervention		
	Evaluation/analyse Psychosociale	73 personnes
	Evaluation/analyse Juridique	73 personnes
	Total	100% des cas
	Nb de plaintes effectuées sur conseil du Centre	01 pers.
	Nb de plaintes sur conseil du Centre non effectuées	06 pers.
	Rédaction et /ou conseils pour la rédaction de plaintes, d'oppositions et d'attestations ou encore de courriers /courriels administratifs et relectures de ces documents.	10 pers.

Remarque :

Pour entamer la rédaction d'une plainte, il est nécessaire que les conditions soient réunies et répondent aux critères fixés dans l'article 261^{bis} et le droit pénal, ce qui n'est pas souvent pas le cas. Malgré cela, si les conditions n'y répondent pas strictement, les infractions invoquées sont d'ordre plus général, telles qu'injure ou menace.

Les demandes de dépôt de plaintes pour 2019 est toujours aussi faible.

Trois personnes ont contacté le C-ECR après avoir fait un dépôt de plainte au préalable, mais elles n'ont pas donné de leurs nouvelles ensuite et de fait nous ne connaissons donc pas les conclusions de ces actions.

Une seule personne est allée déposer plainte à la police en ayant bénéficié des conseils du C-ECR pour cela, malheureusement le Ministère public l'a classée faute de preuves probantes.

Et six personnes n'ont finalement pas déposé plainte, bien que le C-ECR leur ait conseillé de le faire. Elles ont finalement décidé d'abandonner leurs démarches, soit par craintes, soit pesant la probabilité d'un classement, soit pour des raisons inconnues, qu'elles n'ont pas exprimées.

En effet, le C-ECR observe que bien souvent, le Ministère public conclu au classement des plaintes, estimant par exemple qu'il n'y a pas d'éléments suffisants à charge et/ou de preuves ou encore que les éléments ne sont pas assez probants.

C'est aussi malheureusement souvent le cas quand la situation met en présence une parole contre une autre. L'auteur présumé peut dire ce que bon lui semble, mentir, voir être dans le déni total de ce qui lui est reproché d'autant plus s'il n'y a pas de témoins. Ce constat se renouvelle d'année en année.

Il y a aussi une personne qui a voulu déposer plainte au poste de police, mais qui s'est vu proposé plutôt une conciliation, ce qu'elle a accepté.



Le C-ECR a aussi donné ses conseils à une personne qui voulait déposer plainte, domiciliée à Genève, mais ayant été victime d'un incident raciste dans un autre pays.

Le C-ECR a aussi rédigé ou relu et corrigé d'autres documents, soit sur ses conseils, soit à la demande des bénéficiaires. À savoir des courriers rédigés au nom du C-ECR ou du bénéficiaire à l'attention de services publics ou d'entreprises privées pour leur demander d'éclaircir et d'expliquer des situations. Certains bénéficiaires ont aussi demandé au C-ECR de leur rédiger des attestations.

Répartition géographique des personnes sur le canton de Genève :

Communes			
	Ville de Genève	42	57.53 %
	Meyrin	1	1.37 %
	Carouge	1	1.37 %
	Onex	1	1.37 %
	Grand-Saconnex	1	1.37 %
	Grand-Lancy	1	1.37 %
	Petit-Lancy	2	2.74 %
	Vernier	5	6.85 %
	Thônex	1	1.37 %
	Pregny-Chambésy	1	1.37 %

Autres			
	Cantons suisses	2	2.74 %
	Pays autres que la Suisse	7	9.59%
	Néant / RDD	8	10.96 %
	Total	73 personnes	100.00%

(Néant : pas d'information donnée à ce sujet / RDD : refuse de le dire)

Nous observons pour cette année 2019 le retour d'un certain déséquilibre Ville - 51 personnes / Communes -14 personnes.

En effet, la plupart des personnes qui contactent le C-ECR sont domiciliées en Ville de Genève. Sans compter la Ville, seules 9 Communes sur les 44 que compte le canton ont été recensées pour cette année 2019, soit moins qu'en 2018.

Les Communes les plus excentrées semblent moins touchées par la campagne de communication TPG engagée par le Centre, ce qui semble logique, car les transports publics y sont moins présents. Il faudrait donc vraiment réfléchir à une stratégie efficace pour atteindre les communes.

La forte visibilité de notre site internet a pour conséquence que des personnes d'autres cantons ou pays contactent le C-ECR. Les collaborateurs font une première écoute, puis les redirigent



vers les permanences des cantons correspondant soit au lieu de résidence ou de travail des personnes, soit au lieu où s'est déroulé l'incident raciste. Pour les autres pays, les personnes sont redirigées vers des organismes ou structures qui offrent des prestations correspondant à celles du C-ECR.

Collaboration du Centre-Ecoute contre le racisme avec CIAO

Pour rappel, le C-ECR collabore avec ciao.ch en tant que répondant sur leur plateforme d'information en ligne à la rubrique « Discrimination et racismes ».

« CIAO est une association qui met à disposition les compétences de professionnel·le·s reconnu·e·s dans leur domaine spécifique pour répondre aux besoins d'information et d'orientation des jeunes romand·e·s de 11-20 ans dans une multitude de domaines. A travers son site ciao.ch¹⁷, elle offre une aide ponctuelle sans prise en charge thérapeutique et oriente, si nécessaire, vers une démarche plus approfondie auprès d'institutions actives au niveau local. »

Le Centre a répondu à sept questions de jeunes en 2019.

Les informations statistiques du site en ligne de ciao.ch permettent notamment de considérer le nombre de fois que des questions et des articles ont été lus et consultés.

Les questions :

- A partir de quand un acte est raciste? : lue 471 fois
- Quels sont les acteur·trice·s du racisme? : lue 430 fois
- Comment s'intégrer quand on a le mal du pays et qu'on ne se sait plus à quel pays on appartient !? : lue 155 fois
- Le racisme existe-t-il en Suisse? : lue 135 fois

Les articles

- Principales formes de racisme : lu 22'983 fois
- Pourquoi est-on raciste? : lu 22'507 fois
- Racismes: définition, histoire et théorie : lu 22'297 fois
- Racisme et discrimination raciale : quelles différences ? : lu 14'702 fois
- Quelles solutions pour vivre ensemble en paix ? : lu 8'572 fois

¹⁷ <https://www.ciao.ch/>



Recommandations :

Communication :

Comme déjà précisé dans le présent Rapport (p.17-18), le C-ECR a écouté, accueilli et conseillé les bénéficiaires, soit 73 personnes, ce qui représente environ près d'un quart de cas supplémentaires en comparaison des cas enregistrés en 2018, et cela peut certainement s'expliquer par le redémarrage de la campagne de diffusion du spot d'information sur le C-ECR sur les écrans des véhicules des Transports publics genevois (TPG) au mois de juin 2019¹⁸.

La communication représente donc un enjeu essentiel tant d'information que de sensibilisation. Comme le souligne de plus Madame Martine Brunshwig Graf, Présidente de la Commission fédérale contre le racisme (CFR), en introduction du Rapport annuel 2019 des Incidents racistes recensés par les centres de conseil (dont fait partie le C-ECR de Genève) :

« L'année 2019 enregistre une forte augmentation des cas annoncés et retenus comme relevant du racisme et de la discrimination. Cela ne signifie pas forcément que le racisme ait augmenté en Suisse (le rapport fournit un éclairage mais pas une statistique comparative complète) : cela démontre en revanche, et c'est un élément important, que les personnes touchées s'adressent plus volontiers aux centres de conseil.

Franchir le pas et exposer sa situation en toute confiance ne va pas toujours de soi. Une partie du travail de lutte et de prévention passe donc par la communication de l'existence, du rôle et de la méthode de travail de ces centres. De gros efforts ont été faits et ils doivent se poursuivre.»

Public cible des jeunes

En ce qui concerne le fait que très peu de jeunes (entre 18 et 25 ans) prennent contact avec le C-ECR, comme présenté et précisé dans notre remarque concernant les statistiques de répartition selon l'âge (pp. 19-20), nous ne pouvons que réitérer l'importance que représente une sensibilisation au racisme et à la discrimination raciale dans les établissements scolaires ou de formation, de même qu'une information adéquate, visible, lisible et spécifiquement ciblée à leur intention.

Il semble encore qu'à ce jour le racisme et les discriminations raciales ne bénéficient pas vraiment d'une attention à la hauteur de la problématique, qui est souvent largement sous-estimée, non nommée explicitement, voir diluée dans des approches globales de violence et au détriment aussi d'autres formes de discriminations qui sont plus largement mises en avant.

Public cible des personnes aux statuts précaires : sans papiers et requérants d'asile

Le fait que les personnes aux statuts précaires et donc les plus vulnérables et les plus à même de subir des discriminations raciales, pouvant craindre des représailles administratives, sont sous-représentées, a encore pu être observé pour 2019, comme précisé dans les statistiques sur le statuts de séjour (pp.25-26) .

Il est donc fondamental que les instances publiques du canton, de la Ville et des communes informent tout un-e chacun-e- sur ses droits face aux discriminations raciales, en prenant en compte la nécessité de proposer un cadre de soutien et d'accompagnement adapté.

¹⁸ Spot C-ECR diffuse dans les TPG : <https://youtu.be/Bqj3Jm9FJY8>



Communication pour les communes genevoises

Face au constat renouvelé que peu de personnes provenant des communes genevoises font appel au Centre, il serait vraiment judicieux d’envisager et d’engager une réflexion sur une communication de proximité plus adaptée, à définir peut-être suivant les résultats de l’étude de la HETS sur la communication du C-ECR .

Espace public

En regard des incidents qui ont eu lieu dans l’espace public en 2019, comme précisé dans les statistiques sur le statuts de séjour (pp.28-29), soit 36 % des cas recensés, ce qui représente comme pour les années précédentes un taux élevé, le Centre réitère sa recommandation qui consisterait à entreprendre des campagnes de sensibilisation au respect de l’Autre en général, quelles que soient son origine, sa couleur de peau, sa religion, etc. Pas seulement dans le cadre restreint de la Semaine d’actions contre le racisme, mais bien plus largement. Il s’agirait donc clairement d’envisager des pistes d’action concrètes pour informer et sensibiliser le public à ce propos, comme par exemple une large campagne d’affichage public. Une telle action devrait émaner des services publics (communes/villes/Canton), qui pourraient ainsi démontrer concrètement leur engagement en la matière. Une telle campagne de prévention devrait se réitérer de façon régulière.

Contraintes juridiques

Le C-ECR fait le constat du peu de dépôt de plainte et encore d’autant moins de résultats positifs suite à ces dépôts de plainte pour les victimes de discriminations raciales, ce pour diverses raisons déjà exposées en pages 32 et 33 du présent Rapport.

Comme ces plaintes doivent parvenir au Ministère public au nom de la personne, le C-ECR peut soit conseiller ou encore aider à leurs rédactions les personnes qui sont venues le consulter notamment à cette fin ou encore vivement enjoindre et convaincre les personnes qui auraient toutes les bonnes raisons de le faire, sans pouvoir pour autant les y obliger.

Suite à une prise de contact avec la direction de la communication du Ministère public en début de l’année 2020, le C-ECR a appris qu’un renouvellement des postes devait être réalisé et il lui a été conseillé de prendre contact avec la nouvelle équipe dès qu’elle serait au complet, soit pendant l’été 2020. Il s’agirait de faire le point de la situation, d’échanger et de discuter sur les diverses questions tels le traitement des plaintes, les auditions, les enjeux économiques, la sensibilisation aux discriminations raciales des procureurs, etc.

Genève, le 28 mai 2020